## LES PRODUITS DE LA MER ET D'EAU DOUCE

VOUS AVEZ DES PRODUITS À DONNER ?





les produits peuvent être frais/cuits/surgelés (en vrac, découpés ou non)





> SOLAAL CARACTÉRISE votre offre de don



SOLAAL vous met en relation avec son partenaire associatif



Le Panier de la Mer

En fonction de votre statut juridique, l'association vous transmet un reçu fiscal











> SOLAAL ORGANISE le don









retrait sur transport vers l'association d'aide alimentaire l'exploitation

> SOLAAL ASSURE le service après-don

habilitée





calcul de la réduction d'impôt

#### **POURQUOI DONNER?**

- > par solidarité
- > évolution de l'offre et/ou de la demande
- > en cas de refus d'agréage

#### **QUELS PRODUITS DONNER?**

- > produits ne respectant pas le cahier des charges (poissons difformes, refus d'agréage) mais consommables
- > parties de l'animal non commercialisées (queues et flans)
- > sous signes de qualité et d'origine ou non

## **RÉGLEMENTATION**

>Tous les produits de la mer et d'eau douce peuvent être donnés dans la mesure où le don respecte la chaîne du froid et est accompagné des informations de tracabilité (date, zone et engin de pêche, nom de l'espèce...). L'emballage des produits sous-vide donnés doit être scellé et ne pas avoir été ouvert préalablement. Pour que les produits frais puissent être donnés, la glace ne peut être en contact direct avec les morceaux de poissons découpés ou les produits de la mer cuits.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- > L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du coût de revient, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires ou de 20 000 €.
- > En cas de conditionnement consigné, SOLAAL peut réaliser un suivi du conditionnement afin d'en
- > En cas de doute, une analyse sanitaire peut être demandée par l'association Le Panier de la Mer via un organisme indépendant (aux frais du donateur).





LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS PROTÉINÉS GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

# ILS TÉMOIGNENT...



« Depuis plus de 40 ans, notre coopérative, reconnue Organisation de Producteurs, regroupe sur le littoral normand près de 250 entreprises de pêches artisanales. L'une de ses missions premières consiste à valoriser les produits de la pêche locale. Notre partenariat avec la Fédération des Paniers de la Mer s'inscrit exactement dans cet objectif en valorisant, chaque matin, une partie des invendus sous criée. Ce partenariat est d'autant plus vertueux qu'il contribue

à la formation des femmes et des hommes dont notre fillère a besoin pour assurer la transformation de nos produits. »

Raphaël SAUVÉ, adjoint de direction - Organisation des Pêcheurs Normands (14)

« Nous travaillons tous les jours les truites de nos piscicultures et les poissons de nos criées bretonnes. Depuis plusieurs années, nous avons choisi de dédier nos filets, pavés de poissons « hors calibre » aux Paniers de la Mer. Afin de faciliter la distribution et d'avoir des quantités suffisantes pour que l'association organise son transport, nous surgelons les produits. Plus de gaspillage de poisson et nous l'espérons, un peu de bonheur dans l'assiette! »



Jean-Pol LE RIBAULT, directeur général - AQUADIS (29)

« LE DON ALIMENTAIRE, ON LE FAIT À TOUT BOUT DE CHAMP!»

CONTACTEZ SOLAAL: 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org



**DÉCLAREZ**